

## **Avis sur la protection de la vie privée : système de signalement de la fraude**

Le système de *signalement de la fraude* de Co-operators offre plusieurs canaux de communication confidentiels pour signaler les cas de fraudes présumées. Tout le monde peut signaler une fraude présumée.

Le groupe de sociétés Co-operators peut compter sur une équipe spécialisée pour enquêter rapidement sur les fraudes soupçonnées, qu'il s'agisse de fausses réclamations, de documents falsifiés, de fraude liée à l'identité ou encore d'une fausse déclaration lors de la souscription d'une assurance.

### **Comment dois-je signaler une fraude présumée?**

Appelez notre ligne de signalement d'une fraude au 1-833-320-3210, envoyez les détails par courriel à l'adresse [report\\_fraud@cooperators.ca](mailto:report_fraud@cooperators.ca) ou utilisez le formulaire de signalement d'une fraude, qui permet de préserver votre anonymat, si telle est votre préférence.

Lorsque vous signalez une fraude soupçonnée, il est important de fournir tous les renseignements pertinents, comme le nom des personnes soupçonnées de fraude, les dates et une description de l'activité ou du mauvais traitement. Personne ne vous contactera, à moins que vous le demandiez. Si vous donnez votre nom ou d'autres renseignements permettant de vous identifier, ceux-ci pourraient être dévoilés dans certaines circonstances.

### **Puis-je garder l'anonymat?**

Co-operators fera des efforts raisonnables pour préserver la confidentialité de tous les signalements, y compris de l'identité des personnes les ayant effectués. Les signalements seront uniquement accessibles aux membres du personnel de Co-operators qui participent à l'enquête, et ce, seulement dans la mesure nécessaire pour étudier les allégations. Même si cela se produit rarement, nous pourrions avoir à transmettre votre signalement aux autorités compétentes conformément aux lois et règlements applicables. Afin de protéger votre vie privée, veuillez ne pas inclure dans votre signalement des renseignements sensibles sur vous-même ou sur vos comptes.

Si vous préférez ne pas vous adresser directement à Co-operators, vous pouvez communiquer de façon anonyme avec les autorités suivantes.

Pour les questions liées à l'assurance habitation, auto, agricole ou entreprise : [Équité Association](#)

Pour les questions liées à l'assurance de personnes : [Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes](#)

### **Et si je n'ai pas la certitude absolue qu'une fraude a été commise?**

Vous n'avez pas besoin d'avoir la certitude absolue qu'une fraude a été commise pour faire un signalement. Il suffit d'avoir un soupçon raisonnable qu'une fraude est en cours ou a été commise. Par exemple, pouvez-vous indiquer des circonstances ou des faits précis qui évoquent une fraude? Si vous les racontez à une autre personne, aurait-elle tendance à suspecter une fraude elle aussi? Si c'est le cas, votre soupçon est raisonnable. Si vous faites un signalement, nous mènerons une enquête et prendrons le relais.

En revanche, sachez qu'il est malhonnête de faire un signalement dont on connaît la fausseté. Un signalement malveillant pourrait avoir des conséquences juridiques pour la personne à l'origine de celui-ci.

#### **Que se passe-t-il ensuite avec mon rapport?**

Si l'équipe d'enquête confirme les allégations, elle pourrait recommander des mesures pénales ou réglementaires. Les membres du personnel ayant participé à une fraude pourraient aussi faire face à des mesures disciplinaires.

**Votre signalement ne servira qu'aux fins suivantes : étudier les renseignements fournis et faire le suivi nécessaire, et ce, uniquement en ce qui concerne la réclamation ou la fraude alléguée. Les renseignements fournis ne seront pas utilisés à des fins non reliées au risque de fraude signalé.**

#### **Que se passe-t-il si je suis l'objet d'un signalement?**

Co-operators enquête sur chaque signalement, mais cela ne veut pas dire que chaque signalement nous porte à conclure à une fraude. Lorsque nous croyons que les allégations sont fondées, l'équipe d'enquête peut recommander des mesures pénales ou réglementaires. Les membres du personnel ayant participé à une fraude peuvent aussi faire face à des mesures disciplinaires. L'enquête est consignée dans un dossier dans lequel un commentaire indique que nous avons déterminé que les allégations sont fondées. Une fraude confirmée influera probablement sur l'issue de l'opération qui y est associée. Lorsque nous concluons que les allégations ne sont pas fondées, l'enquête est consignée dans un dossier dans lequel un commentaire indique que nous avons déterminé que les allégations ne sont pas fondées.